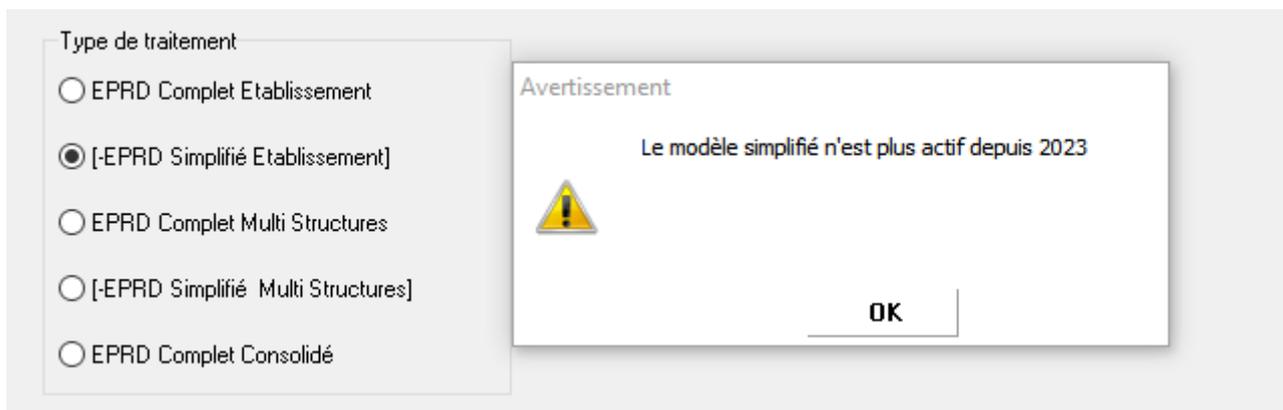


EPRD version 2023

Les évolutions des classeurs EPRD 2023 sont mises en œuvre dans la version 3.94.5.1 de l'application comptabilité.

Abrogation des modèles simplifiés (EHPAD).

L'écran d'accueil de l'EPRD se présente maintenant ainsi. La sélection des cases EPRD simplifié affiche ce message



Les tableaux effectifs ESMS reprennent la nomenclature qui a déjà été mise en œuvre dans l'ERRD.

Il est impossible de créer des lignes qui ne respectent pas cette nomenclature

Un reclassement automatique des postes est effectué entre la précédente nomenclature et la nouvelle. Les postes non reclassés sont affichés en rouge et peuvent être manuellement reclassés sur des lignes conformes.

Il n'existe plus qu'une seule ligne emplois temporaire par catégorie d'emploi.

Les tableaux des effectifs ESMS peuvent être initialisés depuis les données GRH sans passer par l'annexe effectifs du B.P.

Une visualisation des données disponibles pour l'initialisation est proposée.

Les tableaux des effectifs EHPAD peuvent être initialisés depuis les données GRH Il est nécessaire que la codification des sections Hébergement Dépendance Soins soit effectuée pour une initialisation correcte. (A faire dans annexe B.P. EHPAD)

Une visualisation des données disponibles pour l'initialisation est proposée.

Le tableau des effectifs EHPAD ajoute une colonne 'Nombre ETP Travaillés réel'

Les établissement FAM et SAMSAH proposent les tableaux spécifiques à cette catégorie : Effectifs et Tarification.

Revision #2

Created 7 June 2023 15:27:13 by Yves GANIER

Updated 7 June 2023 15:50:34 by Yves GANIER